

Accueil de loisirs  
Périscolaire  
Pablo Neruda  
N° habilitation :  
0780720AP000920

## PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026

Directeur : AINUZ Younes  
Coordinateur Local : DUCROT Luc



## TABLE DES MATIERES

<b>1. LA VILLE .....</b>	3
1.2. Localisation .....	3
1.3. La commune d'agglomération .....	3
2.3.1 Les quartiers .....	3
<b>2. IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA) .....</b>	4
2.1.Les missions .....	4
2.2.Les structures .....	4
2.3Les moyens humains .....	4
2.3.Les objectifs éducatifs .....	5
2.3.1.Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation : .....	5
<b>3. LA DEMARCHE D'INCLUSION DE SARTROUVILLE ANIMATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	6
3.1.Notre démarche d'inclusion : .....	6
3.1.1.Nos objectifs : .....	6
3.2.Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P.....	6
<b>4. L'ACCUEIL DE LOISIRS.....</b>	8
4.1. Situation géographique.....	8
4.2. Les caractéristiques de la population.....	8
4.3. Les horaires de fonctionnement .....	8
4.4. Les locaux.....	8
4.5. L'équipe d'animation .....	8
4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir) .....	9
4.7. Le public accueilli .....	9
<b>5. LE CONSTAT ET LE DIAGNOSTIC : .....</b>	9
5.1. Les intentions pédagogique du projet .....	9
5.2. Les objectifs généraux et opérationnels .....	10
5.3. Le plan d'action .....	11
<b>6. LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE : .....</b>	13
6.1 Les ressources de l'accueil : .....	13
6.2. Le budget .....	13
<b>7. LES CRITERES D'EVALUATION : .....</b>	13
<b>8. LE FONCTIONNEMENT .....</b>	15
8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires.....	15
8.2. L'accueil du matin et du soir .....	15
8.3. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs .....	16
8.4. Temps récréatifs .....	16
8.5. Activités dirigées.....	16
8.6. Le temps du gouter .....	17
<b>9. LES CHARTES IFAC SARTROUVILLE ANIMATION .....</b>	17
9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation .....	17
9.2. Le temps récréatifs.....	18
9.3. Le temps calme .....	19
9.4. Les règles de vie .....	21
9.5. Sanctions et punitions.....	22
9.6. Les règles de bon voisinage.....	23
<b>10. LA SECURITE BATIMENTAIRE .....</b>	24
10.1 Plan du bâtiment,.....	24
10.2. Le fonctionnement de la pharmacie .....	24
10.3. Listes des documents obligatoires à afficher .....	24

## PREMIERE PARTIE :

# Présentation du contexte de l'accueil collectif de Mineur

# 1. La ville

## 1.2. Localisation

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km<sup>2</sup> et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferrière puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre Paris et La Défense en moins d'un quart d'heure.

## 1.3. La commune d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de Seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, Saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

### 2.3.1 Les quartiers.

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km<sup>2</sup>) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.

Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.

## 2. Ifac Sartrouville Animation (isa)

En 2016, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années

### 2.1. Les missions

Le Délégataire assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégataire est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (ACM du mercredi et des vacances scolaires).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

### 2.2. Les structures

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

### 2.3 Les moyens humains

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires



- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Convivio dans le cadre d'une DSP.

## 2.3. Les objectifs éducatifs

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

### 2.3.1. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
- **Les malles pédagogiques** : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et vacances scolaires.
- **Les vacances à thème** : elles sont régulièrement mises en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
- **Le projet écocitoyen** : en sensibilisant à la protection de la planète, aux problématiques liées à l'écologie et au développement durable.
- **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
- **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs par le biais d'évènements familles, de la fête de POP (fête annuelle en direction des sartrouillois, présentant les structures de loisirs et des animations ludiques, proposition d'animation sur le périscolaire avant les vacances scolaires pour présenter la thématique des vacances).



- **Démarche d'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de nos structures** : cela par le biais de sensibilisation auprès des enfants, de la mise en place d'un accueil personnalisé(pap).
- **Les clubs** (English et digital) : Proposer des stages d'immersion d'une semaine pendant lesquelles les activités de l'accueil de loisirs seront proposées en langue anglaise. Le digital club propose une initiation au numérique sous forme de stage pour les élémentaires et adolescent pendant les vacances scolaires (sauf noël).
- **Les mini-séjours** : proposition de mini séjour pour les élémentaires et la jeunesse durant la période estival.
- **La démarche qualité** : les familles et les enfants seront sollicités sur la satisfaction du service par le biais de questionnaire ou d'échange.

### 3. La démarche d'inclusion de Sartrouville Animation pour les enfants en situation de handicap

#### 3.1. Notre démarche d'inclusion :

Elle se réfléchit et se construit collectivement. Elle doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.

Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'inclusion qui doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).

#### 3.1.1. Nos objectifs :

- Offrir aux enfants en situation de handicap et accueillis en milieu ordinaire, un mode de garde adapté et de qualité.
- Offrir un service de qualité pour les familles, adapté à leurs besoins spécifiques en leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale : (horaire, conditions d'accueil des enfants).
- Mise en place d'un événement autour de cette thématique.

#### 3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P

- Les accueils de loisirs d'ifac Sartrouville Animation favorisent l'accueil des enfants en situation de Handicap.
- Afin de faciliter leur inclusion, un Protocole Accueil Personnalisé (PAP) doit être construit avec les familles, les équipes et les partenaires.
- Ce protocole établit avec les familles la notion d'engagement réciproque. Il s'assure que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans chaque accueil collectif sollicité, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Le Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) permet de :

- Accueillir l'enfant handicapé dans des conditions adaptées.
- Définir les responsabilités des acteurs concernés (famille, partenaires...).
- Organiser les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant en situation de handicap au sein des différentes structures.
- Accompagner et faire évoluer l'accueil de l'enfant.



*DEUXIEME PARTIE :*

*Le projet pédagogique*

## 4. l'accueil de loisirs

### 4.1. Situation géographique

L'accueil de loisirs Périscolaire P. Neruda se situe dans les locaux de l'école maternelle du même nom, 7-8 rue Fernand Léger à Sartrouville.

Il se situe sur le plateau de la ville dans le quartier « La Marinière », essentiellement composé d'immeubles dont la moitié sont des HLM.

La structure est habilitée par la SDJES sur le temps périscolaire pour un maximum de 70 enfants dont 50 de moins de 6 ans.

### 4.2. Les caractéristiques de la population

Ce quartier se situe en plein cœur d'un ensemble HLM où la catégorie sociale est moins favorisée avec une majorité de mère au foyer d'un côté les habitants fréquentant l'école Pablo Neruda sont en HLM et de l'autre les familles de l'école Fernand Léger proviennent de logements privatifs ou les familles sont issues d'un milieu plutôt de classe moyenne, L'accueil de loisirs répond en premier lieu à un besoin de garde sur le temps périscolaire ce qui explique l'effectif peu important de cet accueil.

### 4.3. Les horaires de fonctionnement

**En périscolaire :**

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

### 4.4. Les locaux

**L'accueil de loisirs dispose de :**

- 1 Salle d'accueil
- 1 hall d'entrée

**Les locaux partagés avec l'école :**

- La salle polyvalente
- La salle de restauration
- Les sanitaires de l'école
- La cour de récréation
- La salle d'accueil (elle est utilisée par l'école pour des réunions)

### 4.5. L'équipe d'animation

Le nombre d'animateurs varie en fonction de l'effectif enfant dans le cadre réglementaire, Soit : 1 animateur pour 10 enfants maternels et 1 pour 14 enfants élémentaires.

Dont :

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé)
- 20 % au maximum sont sans qualification.

L'accueil de loisirs P. Neruda, se compose de :

Directeur : 1, en cours de formation BPJEPS

Animateur : 1, titulaire du BAFA et 1 en cours de validation



## 4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir)

Le matin nous avons entre 4 à 12 enfants maternelles et élémentaires

Le soir, une vingtaine d'enfants maternels sont accueillis après l'école et entre 2 et 6 élémentaires à 18h à l'issue des études surveillées.

Le mercredi et pendant les vacances, les enfants sont accueillis sur les accueils de loisirs Léo Lagrange pour les maternelles et Jacqueline Auriol pour les élémentaires.

## 4.7. Le public accueilli

Les enfants accueillis sont âgés de 2 ½ ans 6 ans à 10 ans obligatoirement scolarisés dans les écoles :

- ✓ Maternelles : P. Neruda et F. Léger
- ✓ Élémentaire : P. Neruda

Les enfants accueillis présentent des besoins variés en fonction de leur âge et de leur stade de développement :

Chez les plus jeunes (2½ à 5 ans) : les besoins sont principalement liés à la sécurité affective, à l'autonomie progressive, à l'exploration sensorielle et à la socialisation. Ces enfants ont besoin de repères stables, d'un cadre rassurant et d'activités favorisant la motricité, le langage et les premières interactions sociales.

Chez les enfants de 6 à 10 ans : les besoins évoluent vers la recherche d'autonomie, le développement des compétences sociales, la gestion des émotions, et la découverte de nouvelles activités. À cet âge, ils sont capables de participer activement à la vie du groupe, de faire preuve d'initiative et d'entraide, notamment avec les plus petits. Ils ont également besoin d'être valorisés et écoutés.

Le public accueilli est diversifié sur le plan socio-culturel, ce qui favorise la mixité sociale et les échanges enrichissants entre enfants.

Les enfants sont globalement ouverts, curieux et dynamiques, avec une bonne capacité d'adaptation.

Le lien avec les familles est également positif, avec une implication régulière dans la vie de la structure.

## 5. Le constat et le diagnostic :

Les enfants des deux écoles maternelles Fernand léger et Pablo Neruda se mélangent bien entre eux, mon secteur favorise la mixité sociale

Les élémentaires sont aidants avec les plus petits ce qui est un plus.

Proposer une visite du centre de loisir Léo Lagrange pour les nouveaux arrivant serait un plus pour que les enfants puissent avoir un aperçut surtout que la structure est beaucoup plus grande comparer à Pablo Neruda

### 5.1. Les intentions pédagogique du projet

Encourager l'expression de l'enfant à travers des activités artistique culturelles et ludique afin de développer sa créativité, et sa confiance en lui. Favoriser le bien-être et l'harmonie du vivre ensemble sur les temps périscolaires



## 5.2. Les objectifs généraux et opérationnels

**Favoriser le bien-être et l'harmonie du vivre ensemble sur les temps périscolaire :**

- Donner des repères ludiques afin de rendre agréable les temps de transition que sont les temps périscolaire.
- Accompagner l'enfant à la découverte des autres, du groupe
- Mettre en place des temps de paroles et d'écoute pour que les enfants puissent exprimer leurs ressentis
- Organiser des jeux coopératifs favorisant l'entraide, la solidarité et le respect de l'autre
- Instaurer des rituels rassurant pour structurer les moments d'accueil et de transition par le biais d'une mascotte commune au secteur

**Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :**

- *Favoriser des ateliers créatifs et sensoriels où l'enfant peut expérimenter, manipuler, créer librement*
- *De jouer seul, de respecter son rythme*
- *Encourager les projets collectifs où les enfants imaginent, construisent et présentent ensemble (expo, spectacle)*

**Faciliter l'implication des familles**

- *Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs*
- *Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires*

### 5.3. Le plan d'action

<p><i>Donner des repères ludiques afin de rendre agréable les temps de transition que sont les temps périscolaire.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des pictogrammes personnalisés pour déposer ses affaires personnel de septembre à octobre (porte manteaux, espaces pour les documents par le biais de créations avec les enfants).</li> <li>• Proposer et mettre en place dans l'organisation des rituels communs pour les moments de transitions.</li> <li>• Mise en place d'un coin calme avec un espace coussins livres jeux calme pour se reposer ou se détendre.</li> </ul>
<p><i>Accompagner l'enfant à la découverte des autres, du groupe</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la découverte de jeux de coopération, d'interconnaissance (variés sur chaque période) ou l'enfant est amener à communiquer, à s'entraider.</li> <li>• Animer les temps de rassemblement ou chacun peut se reconnaître et s'identifier par rapport au groupe par le biais ponctuellement d'une mascotte commune au secteur Léo Lagrange.</li> </ul>

<p><i>Favoriser des ateliers créatifs et sensoriels où l'enfant peut expérimenter, manipuler, créer librement</i></p>	<p><b>Plusieurs activités diversifiées sont proposées au cours du temps périscolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Physiques : activités spécifiques, initiations sportives, jeux extérieurs et collectifs</li> <li>• Expression : peinture, musique, danse....</li> <li>• Intellectuelles : jeux de réflexion, de mémorisation...</li> <li>• Manuelles : pliage, découpage, modelage...</li> <li>• Créatives, arts plastiques (peinture, modelage, sculpture)</li> <li>• Ateliers jardinage...</li> </ul>
<p><i>De jouer seul, de respecter son rythme</i></p>	<p><b>En créant des espaces dédiés avec des repères visuels identifiés et identifiables par les enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un espace détente pour lire, se calmer, se reposer, s'isoler</li> <li>• Un espace jeu d'imitation : cuisine, marchande, établi...</li> <li>• Un espace jeu de construction : Kapla, jeu de société....</li> <li>• Un espace extérieur : ballons, structure, jeux collectifs</li> </ul> <p><b>Permettre à l'enfant d'être en situation de choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les temps d'activités dirigées</li> <li>• Dans les temps récréatifs</li> </ul> <p>L'enfant pourra également ne pas participer à l'activité proposé par l'équipe, ce qui ne signifie pas que l'animateur n'invite pas à essayer et découvrir.</p>

<p><i>Encourager les projets collectifs ou les enfants imaginent construisent et présentent ensemble (expo, spectacle)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la réalisation de projets et/ou d'activité par les enfants par le biais d'une exposition, d'un spectacle.</li> <li>• Participer au spectacle de fin d'année, à la chorale avec l'école</li> </ul>
<p><i>Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs</i></p>	<p><b>Proposer des soirées familles sur chaque accueil périscolaire la semaine avant les vacances scolaires.</b></p> <p>Ces soirées pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le travail réalisé par les enfants (exposition, petites représentations...)</li> <li>• Jouer en famille (blind test, jeu de société, kermesses, défis...)</li> <li>• Participer avec vos enfants à une activité manuelles</li> <li>• Echanger avec les équipes autour d'un goûter.</li> </ul> <p><b>Programmer la fête POP annuelle d'ifac Sartrouville Animation.</b></p> <p>Cette manifestation sera proposée un samedi en fin d'année scolaire pour toutes les familles inscrites à ifac et proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des animations en familles (jeux, activités manuelles)</li> <li>• Des temps forts (petits spectacles, défis...)</li> <li>• Des informations sur les activités réalisées sur l'ensemble des structures au cours de l'année</li> <li>• Des informations pratiques : horaires, accueils, équipes, réservations....</li> </ul>
<p><i>Faire connaitre et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires</i></p>	<p><b>Un animateur se charge de l'accueil des familles le matin et le soir, pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre à vos questions</li> <li>• Relayer les informations importantes de l'école ou à l'école</li> <li>• Informer sur la journée de l'enfant</li> </ul> <p><b>Un affichage mensuel ou périodique et des informations sur le site internet et Facebook :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des activités proposées</li> <li>• Des événements</li> <li>• Des informations utiles</li> <li>• Participer aux portes ouvertes, au spectacle de fin d'année ou à une chorale</li> </ul>



## 6. Les moyens de mise en œuvre :

### 6.1 Les ressources de l'accueil :

Matériel pédagogiques : Banquette, livres, costumes, dinette, puzzles, jeux de construction, marionnettes, jeux de société et accès aux matériels de motricité de l'école.

### 6.2. Le budget

Le budget alloué est regroupé avec celui de l'ACM Léo Lagrange

## 7. Les critères d'évaluation :

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
<b><i>Favoriser le bien-être et l'harmonie du vivre ensemble sur les temps périscolaire :</i></b>			
Donner des repères ludiques afin de rendre agréable les temps de transition que sont les temps périscolaire	Les pictogrammes de repères sont-ils identifiés par les enfants ?  Les rituels proposés sont-ils connus des enfants ?	Les enfants savent ils déposés/chercher leurs effets ?  Les enfants ont-ils adhérés aux rituels mis en place ?	Observation Participation des enfants
Accompagner l'enfant à la découverte des autres, du groupe	Les jeux proposés ont-ils permis l'échange, la coopération entre enfant ?  Les jeux ont-ils permis de mieux faire connaissance ?	Combien de jeux ont été proposés ?  Les prénoms des enfants sont-ils connus entre eux ?	Planning observation
Organiser des jeux coopératifs favorisant l'entraide, la solidarité et le respect de l'autre	Les enfants ont-ils coopérer par le biais de jeux coopératif ?	Les enfants ont-ils eut une compréhension de la coopération lors des jeux proposés ?	Planning observation
Instaurer des rituels rassurant pour structurer les moments d'accueil et de transition par le biais d'une mascotte commune au secteur	Les rituels ont-ils facilités les temps de transition ?  L'utilisation de la mascotte commune a-t-elle faciliter le lien entre l'accueil et le secteur ?		

### **Favoriser la découverte et l'expérimentation afin que les enfants puissent :**

Favoriser des ateliers créatifs et sensoriels où l'enfant peut expérimenter, manipuler, créer librement	Equilibrage des différents types d'activités.	Nombre d'ateliers différents proposés.	Planning  Observation des équipes  Retour des enfants
---	---	--	---



De jouer seul, de respecter son rythme	<p>L'appropriation des différents espaces par les enfants</p> <p>L'enfant joue-t-il suivant son rythme, son envie ?</p>	<p>Les règles d'utilisation et de fonctionnement sont-elles indéfinies et appropriées ?</p>	Observation des équipes
Encourager les projets collectifs ou les enfants imaginent construisent et présentent ensemble (expo, spectacle)	<p>Les enfants ont-ils participés à des projets collectifs ?</p> <p>Y a-t-il eu des actions communes avec l'école ?</p>	<p>Combien de projets ont-ils été réalisés ?</p>	<p>Planning</p> <p>Retour équipes et enseignants ?</p>
<b>Faciliter l'implication des familles</b>			
Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs	La qualité des échanges et l'adhésion des familles	Nombre de familles participants aux événements	<p>Retours verbaux</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p>
Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires	La qualité des échanges quotidiennes avec les familles	<p>Le nombre de familles réagissant sur les réseaux sociaux</p> <p>Le nombre de demandes ou questions quotidiennes</p>	Participation aux événements ou affichage

## 8. Le fonctionnement

Le fonctionnement et les différents temps de la vie quotidienne vont contribuer à atteindre les objectifs du projet pédagogique. Les journées se déroulent de la façon suivante.

### 8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p><b>7h15-8h20</b> Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace bulle ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p> <p><b>8h20-8h30</b> Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p><b>16h15-16h30</b> Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p><b>16h30-17h00</b> Goûter</p> <p><b>17h00-18h00</b> Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Eveil musical =&gt; malle d'expression</li><li>• Art plastique et graphisme =&gt; ateliers arts</li><li>• Jeux extérieurs =&gt; malle jeux sportifs et collectifs</li><li>• Atelier créatif =&gt; atelier de réalisation d'objets</li><li>• Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil</li></ul> <p><b>18h00-19h00</b> <b>Accueil des enfants élémentaires</b> Organisation par espace</p> <p>Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre =&gt; pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p> <p>Espace « je bulle » ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p>

### 8.2. L'accueil du matin et du soir

7h15-8h20 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants

16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance" de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée. Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil



### 8.3. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives.<sup>1</sup>

### 8.4. Temps récréatifs <sup>1</sup>

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire.

Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

### 8.5. Activités dirigées

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartrouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement diversifiées.

Pour élaborer l'activité dirigé, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé.

Les activités seront programmées chaque soirée en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

L'animateur englobe lors de sa menée un temps de préparation, un temps d'activité, de rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Proposer un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

---

Voir paragraphe 9. 2



## 8.6. Le temps du gouter

### Entre 16h30 et 17h00 en un service

Les adultes sont les garants du bon déroulement du gouter.

Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibré et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un gouter en collectivité

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls avec le conseil ou l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau ou autres boissons proposées

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture l'équipe s'assurera d'un suivi et en informera les parents. Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur gouter.

En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant

## 9. Les chartes ifac Sartrouville Animation

### 9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation

*Préambule : ces chartes viennent en complément de la charte et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.*

*Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.*

*Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction*

**1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :**

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

**2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :**

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

**3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :**

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.



- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

#### **4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :**

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

#### **5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :**

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.
- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

#### **6. SECURITE => Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour**

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

## **9.2. Le temps récréatifs**

« *Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix.* »

**1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.**

**2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :**

- Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
- Répondre aux besoins des enfants
- Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
- Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
- Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec



**3. QUALITE RELATIONNELLE =>** *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

*Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :*

- Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de dé foulement, culturels, sportifs, ludiques...)
- Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
- Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif

**4. QUAND ET POUR QUI =>** *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*

- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée

### 9.3. Le temps calme

*« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »*

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*

**5. POSTURE EDUCATIVE =>** *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*

- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
- Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
- Avoir une vision d'ensemble du groupe
- Faire avec et laisser faire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
- Proposer, mettre en place et animer les activités

**6. QUALITE RELATIONNELLE =>** *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

*Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :*

- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
- Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
- Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés

- Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer
- Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes
- Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30

**7. QUAND => *Le temps calme est mis en place :***

- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
- Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment

## 9.4. Les règles de vie

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES =>** Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.
2. **POSTURE EDUCATIVE =>** Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :
  - Favoriser la vie en collectivité
  - Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
  - Donner des repères pour tous les acteurs
  - Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
  - Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
  - Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
  - Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants
3. **QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bienfaisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.  
En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :
  - Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
  - Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
  - Respecter le rythme de vie de l'enfant
  - Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
  - Changer d'activité
  - Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
  - Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
  - Sécuriser les espaces de vie et de circulation
  - Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

## 9.5. Sanctions et punitions

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.*

*Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.*

*Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*

**2. POSTURE EDUCATIVE =>** *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

**3. QUALITE RELATIONNELLE =>** *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

*Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :*

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

**4. SECURITE DU PUBLIC =>** *Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :*

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives

## 9.6. Les règles de bon voisinage

**1. INTENTIONS EDUCATIVES =>** Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyenneté.

**2. POSTURE EDUCATIVE =>** Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

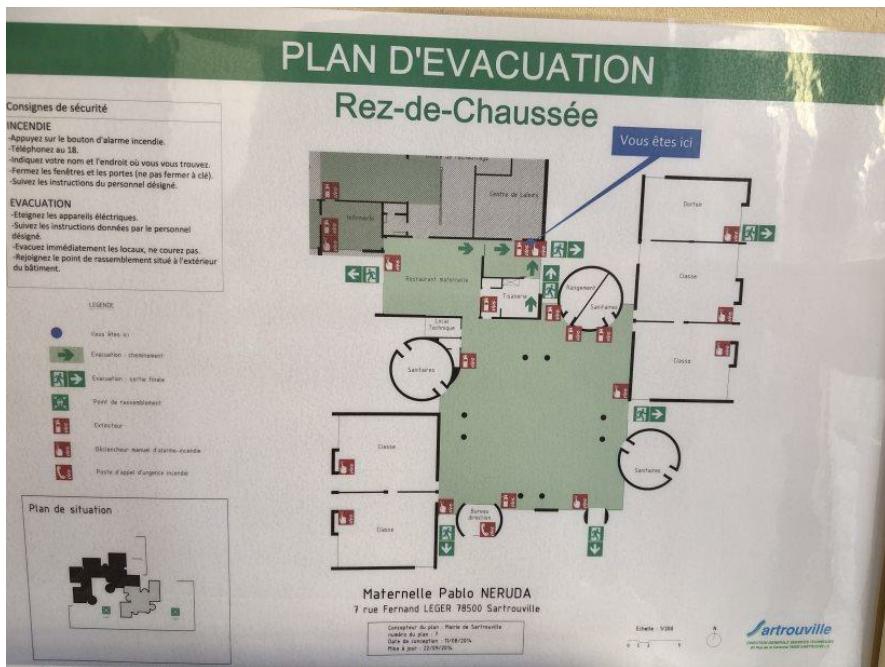
**3. QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.

## 10. La sécurité bâimentaire

### 10.1 plan du bâtiment,



### 10.2. Le fonctionnement de la pharmacie

La pharmacie est positionnée dans la salle d'accueil et une pharmacie mobile (banane) est utilisé dans la cour. L'animateur est attentif à rassurer l'enfant. Les soins dispensés sont consignés dans le cahier d'infirmier (date, heure des soins portés, le nom de l'enfant soigné et celui de l'animateur). Cette information doit être annotée dans le cahier de transmission puis retransmise aux parents. Tout choc à la tête doit faire l'objet d'une surveillance accrue et être signalé au directeur et l'objet d'un appel aux services d'urgences :

15 - SAMU

18 - POMPIERS

112 – URGENCES

### 10.3. Listes des documents obligatoires à afficher

- Fiche de déclaration + récépissé de la déclaration
- Registre de présence des enfants (listing ou tablette)
- Fiches sanitaires dématérialisées (tablette) et protocoles d'accueil individualisé
- Projet éducatif de l'organisateur
- Projet pédagogique de la structure + projet de fonctionnement
- Accès au registre de sécurité + l'avis relatif au contrôle de sécurité
- Cahier de soins
- Fiches de renseignements animateurs (Diplômes / vaccinations / casier judiciaire)
- Attestation d'assurance
- Les menus
- Les numéros de téléphone indispensables (Directeur du site / numéros d'urgence / numéros des différents accueils / astreintes des directeurs)
- Les consignes à tenir en cas d'incendie
- Interdiction de fumer

- Planning d'activités
- Liste du personnel et horaires de travail des salariés
- Recommandation départementale des Yvelines DDJSCS
- Plan canicule
- Fiche posture Vigipirate

